

POLITIQUE D'EXÉCUTION DE BITPANDA FINANCIAL SERVICES GMBH ET DE BITPANDA FINANCIAL SERVICES GMBH (BERLIN BRANCH)

Version 2.0.1, en date du 30 janvier 2026

La présente « Politique d'exécution » met en œuvre les articles 62 à 65 de la WAG 2018, ainsi que les dispositions pertinentes du règlement délégué (UE) 2017/565.

Elle décrit les principes appliqués par Bitpanda Financial Services GmbH (« Bitpanda Financial Services ») et par Bitpanda Financial Services GmbH, succursale de Berlin (« Berlin Branch ») pour l'exécution des ordres des clients portant sur des instruments financiers, dans le meilleur intérêt du « client FS ».

Pour les A-Tokens, L-Tokens et S-Tokens, Bitpanda Financial Services reçoit les ordres du client FS sur la « plateforme Bitpanda » et les transmet à l'« Émetteur ». L'Émetteur procède ensuite à l'exécution de ces ordres. L'acceptation de l'ordre d'un client FS emporte la conclusion d'un contrat entre ce client FS et Bitpanda Financial Services, conformément aux « Conditions des services financiers » applicables. Bitpanda Financial Services est, à ce titre, tenue de transmettre les ordres à l'Émetteur et, si l'Émetteur accepte les conditions de l'ordre qui lui est transmis en procédant à son exécution effective (c'est-à-dire en fournissant au client FS l'instrument financier visé par cet ordre), le client FS est tenu de payer à l'Émetteur le prix d'achat convenu.

La partie A de la présente Politique d'exécution, intitulée « Exécution des A-Tokens et des L-Tokens », décrit les principes d'exécution applicables aux A-Tokens et aux L-Tokens. La partie B de la présente Politique d'exécution, intitulée « Exécution des S-Tokens », décrit les principes d'exécution applicables aux S-Tokens.

Pour les deux catégories, qu'il s'agisse d'unités entières ou de fractions d'actions ou d'unités portant sur des actions, ETF et ETC, Bitpanda Financial Services reçoit les ordres du client FS sur la plateforme Bitpanda et transmet ces ordres au « lieu d'exécution » sélectionné, au sein duquel l'ordre du client FS est exécuté conformément à **la partie C de la présente Politique d'exécution, intitulée « Exécution des ordres sur les actions, les ETF et les ETC »**.

Les clients FS doivent exprimer leur consentement explicite à la présente Politique d'exécution. À défaut d'un tel consentement, Bitpanda Financial Services n'est pas en mesure de recevoir ni de transmettre des ordres émanant du client FS. En cas de révocation ultérieure de ce consentement, Bitpanda Financial Services n'acceptera ni n'exécutera aucun ordre supplémentaire, y compris les ordres d'achat, les ordres de résiliation ou les ordres visant à clôturer des positions ouvertes, et ce conformément aux instructions explicites du client FS.

La partie C de la présente Politique d'exécution constitue une partie intégrante de l'ouverture d'un compte-titres Bitpanda entre Bitpanda Financial Services et/ou la succursale de Berlin et le client FS. À titre de condition préalable à l'ouverture d'un compte-titres Bitpanda auprès de Bitpanda Financial Services ou de la succursale de Berlin, le client FS doit prendre connaissance de la présente Politique d'exécution et y consentir. Le consentement du client FS à la présente Politique d'exécution est réputé avoir été donné lorsque celui-ci passe des ordres auprès de Bitpanda Financial Services et/ou de la succursale de Berlin.

La présente Politique d'exécution s'applique à l'ensemble des services fournis par Bitpanda Financial Services et la succursale de Berlin.

Partie A – Exécution des A-Tokens et des L-Tokens

1. Champ d'application

Bitpanda Financial Services applique la présente partie A de la Politique d'exécution à la réception et à l'exécution des ordres relatifs aux « A-Tokens » et aux « L-Tokens », lesquels constituent des instruments financiers au sens de la WAG 2018.

2. Primauté des instructions du client

En principe, il est présumé que les instructions du client FS sont conformes à la présente partie A de la Politique d'exécution. Toutefois, le client FS peut adresser à Bitpanda Financial Services des instructions explicites concernant l'exécution de son ordre. Dans l'hypothèse où de telles instructions s'écarteraient de la présente Politique d'exécution, Bitpanda Financial Services est déliée de toute obligation de s'y conformer, dans la mesure nécessaire à l'exécution des instructions du client FS, étant précisé que, dans un tel cas, l'obtention du meilleur résultat possible pour le client FS ne peut plus être garantie.

Bitpanda Financial Services se réserve le droit de refuser, au cas par cas, les instructions du client FS ou les ordres qui y sont associés, lorsque l'exécution du contrat dérivé ou la mise en œuvre des instructions du client FS n'est pas possible d'un point de vue opérationnel ou juridique.

3. Politique générale d'exécution

En l'absence d'instructions explicites, Bitpanda Financial Services exécute l'ensemble des ordres conformément à la partie A de la présente Politique d'exécution et s'efforce d'obtenir, pour chaque ordre, le meilleur résultat possible pour le client FS.

Aux fins de la détermination du meilleur résultat possible, Bitpanda Financial Services prend en compte, en particulier, le prix de l'instrument financier, les coûts d'exécution, la rapidité et la probabilité d'exécution et de règlement, ainsi que le type et la taille de l'ordre, ces facteurs prévalant sur les autres considérations.

En cas de conditions de marché exceptionnelles, de perturbation du marché ou de toutes autres circonstances particulières, Bitpanda Financial Services peut, si elle l'estime nécessaire, déroger à la présente Politique d'exécution.

Cette faculté s'applique notamment en cas de fluctuations intrajournalières significatives des prix, d'augmentation temporaire significative du volume d'ordres à traiter, de défaillance informatique, de saturation des systèmes ou d'erreurs logicielles. Même dans de telles circonstances, Bitpanda Financial Services s'efforce d'exécuter les ordres dans les meilleures conditions possibles.

4. Exécution en dehors des heures normales de négociation

Afin de garantir que, y compris en dehors des heures normales de négociation des marchés, les ordres soient transmis dans le meilleur intérêt du client FS, le dernier prix disponible de l'instrument financier au jour de négociation concerné est maintenu et garanti par Bitpanda Financial Services jusqu'à l'ouverture du lieu de négociation pertinent pour l'instrument sous-jacent lors du prochain jour de négociation ouvré.

5. Lieux d'exécution

Tous les ordres relatifs aux A-Tokens et aux L-Tokens, acceptés et transmis par Bitpanda Financial Services, sont exécutés par l'Émetteur, exclusivement sur la plateforme Bitpanda, laquelle ne constitue pas un lieu de négociation réglementé au sens de l'article 1, point 26, de la WAG 2018.

6. Prestataire de services d'information sur les prix

La détermination des prix des A-Tokens et des L-Tokens proposés sur la plateforme Bitpanda est effectuée conformément au « Contrat d'utilisation », aux « Conditions applicables aux A-Tokens » et aux « Conditions applicables aux L-Tokens ».

Un ou plusieurs prestataires de services d'information sur les prix sont utilisés pour la détermination des prix. L'identité des prestataires de services

d'information sur les prix utilisés à un moment donné ou dans un contexte donné est publiée sur la plateforme Bitpanda. Les principes susmentionnés visent exclusivement à déterminer quel prestataire de services d'information sur les prix offre le meilleur résultat pour le client FS au regard des A-Tokens et L-Tokens concernés.

Les prestataires de services d'information sur les prix peuvent ne pas être des administrateurs d'indices de référence au sens du règlement (UE) 2016/1011 relatif aux indices de référence (le règlement Benchmark) et, le cas échéant, ne pas être réglementés au sein de l'Union européenne.

7. Notification des modifications de la Politique d'exécution

Lorsque Bitpanda Financial Services apporte des modifications substantielles à la partie A de la présente Politique d'exécution, l'ensemble des clients FS en est informé. Les modifications substantielles s'entendent exclusivement de celles présentant un caractère pertinent pour le client FS, telles que, notamment, la participation à des marchés réglementés ou à des systèmes multilatéraux de négociation. Conformément à l'article 64, paragraphe 1, de la WAG 2018, les modifications substantielles apportées à la présente Politique d'exécution ne requièrent pas le consentement du client FS pour entrer en vigueur.

Partie B – Exécution des S-Tokens

Bitpanda Financial Services opère conformément aux exigences applicables aux opérations pour compte propre, au sens de l'article 1, paragraphe 3, point c), de la WAG, et exerce une activité de négociation pour compte propre avec les clients FS.

Toutes les transactions portant sur des « S-Tokens » effectuées sur la plateforme Bitpanda sont conclues avec Bitpanda Financial Services.

Cela signifie que Bitpanda Financial Services est l'unique contrepartie contractuelle de toute transaction conclue par un client FS en lien avec des S-Tokens via la plateforme Bitpanda. Bitpanda Financial Services agit, dans chaque cas, en qualité de contrepartie agissant pour compte propre. Aucune transaction réalisée en lien avec des S-Tokens sur la plateforme Bitpanda n'est transmise à un tiers ni exécutée par Bitpanda Financial Services sur un lieu de négociation.

Partie C – Exécution des ordres sur actions, ETF et ETC

1. Champ d'application

La présente partie C de la Politique d'exécution régit l'exécution des ordres des clients portant sur des actions, des fonds négociés en bourse (ETF) et des produits indiciels cotés (ETC), passés sur la plateforme Bitpanda et exécutés par Bitpanda Financial Services.

La présente partie C de la Politique d'exécution s'applique à l'ensemble des clients FS de Bitpanda Financial Services et/ou de la succursale de Berlin qui passent des ordres d'achat ou de vente portant sur des instruments financiers négociés en bourse, soit via la plateforme Bitpanda, soit sur la base d'un accord bilatéral.

La succursale de Berlin fournit le service d'investissement de réception et de transmission d'ordres portant sur des instruments financiers, au sens de la section C de l'annexe I de la directive MiFID II, et transmet les ordres des clients FS portant sur des actions, ETF et ETC à Bitpanda Financial Services aux fins de leur exécution, conformément à la partie C de la présente Politique d'exécution. Le service fourni par la succursale de Berlin est strictement limité aux ordres, qu'ils portent sur des unités entières ou des fractions, relatifs à des actions, ETF et ETC.

2. Lieu d'exécution et modèle d'exécution

Bitpanda Financial Services fournit le service d'exécution d'ordres pour le compte des clients FS, conformément à l'article 3, paragraphe 2, point 6), de la WAG 2018, et utilise le lieu d'exécution Quotrix, qui constitue le système de négociation électronique de la Bourse de Düsseldorf. En qualité de participant à la négociation sur Quotrix (MIC XQTX), Bitpanda Financial Services exécute les transactions en son propre nom, mais pour le compte de ses clients. Quotrix (MIC XQTX) comprend le marché réglementé Quotrix de la Bourse de Düsseldorf (Regulierter Markt) ainsi que le marché non réglementé Quotrix de la Bourse de Düsseldorf (Freiverkehr).

2.1. Ordres par demande de cotation (RFQ)

L'exécution s'effectue selon un modèle de demande de cotation (Request for Quote – RFQ), dans le cadre duquel le client FS reçoit une cotation en temps réel, fondée sur les données de marché provenant du système de négociation électronique Quotrix. Les prix de marché sont formés au sein du système de négociation électronique Quotrix sur la base d'un système de teneur de marché. Le teneur de marché est, en principe, tenu, compte tenu des conditions de marché en vigueur, de fournir, sur demande, une cotation comprenant un prix acheteur et un prix vendeur, ainsi que le volume pour lequel cette cotation est valable (le volume ferme). Lorsque le participant à la négociation accepte la cotation affichée, la transaction est conclue.

La cotation fournie par Quotrix est valable pendant une durée de sept secondes et peut être affichée aux clients FS pendant environ cinq secondes. Si le client FS accepte la cotation dans le délai d'acceptation disponible, l'ordre est confirmé auprès de Quotrix aux fins de son exécution immédiate. Les instruments financiers pouvant être négociés au sein du système de négociation électronique Quotrix de la Bourse de Düsseldorf doivent être soit

admis à la négociation sur le marché réglementé, soit admis à la négociation sur le marché non réglementé (Freiverkehr) de la Bourse de Düsseldorf.

Quotrix cote l'ensemble des instruments en EUR. Lorsque le compte d'un client FS de Bitpanda Financial Services est libellé dans une devise autre que l'EUR, la conversion de change utilisée pour l'affichage des prix, les montants des ordres et le règlement est effectuée exclusivement par Bitpanda Payments GmbH. Les ordres sont systématiquement exécutés en EUR sur Quotrix.

Bitpanda Financial Services veille à la bonne transmission des ordres, à la communication des prix et au suivi de leur exécution. La négociation sur Quotrix est limitée aux heures officielles de négociation de Quotrix, et les heures et jours de négociation disponibles sont portés à la connaissance des clients FS sur la plateforme Bitpanda.

2.2. Ordres « limit-to-market »

Un ordre « limit-to-market » est un ordre par lequel le client FS spécifie : (i) un prix de déclenchement (le « **prix limite** »), (ii) l'action, l'ETF ou l'ETC concerné, (iii) la quantité, et (iv) le sens de l'ordre (achat ou vente).

Le prix limite ne constitue pas le prix d'exécution final, mais sert exclusivement de seuil de déclenchement pour la soumission d'une demande de cotation (RFQ) au lieu de négociation Quotrix.

En plaçant un ordre « limit-to-market », le client FS donne instruction et autorise Bitpanda Financial Services, lorsque le prix limite est atteint ou amélioré, sur la base des prix de référence reçus du flux de prix du lieu de négociation pendant ses heures de négociation (pour les ordres d'achat : prix égal ou inférieur au prix limite ; pour les ordres de vente : prix égal ou supérieur au prix limite), à soumettre une demande de cotation (RFQ) à Quotrix pour l'action, l'ETF ou l'ETC concerné, dans la quantité et le sens de l'ordre (achat ou vente) tels que spécifiés dans l'ordre « limit-to-market », et à accepter une cotation RFQ exécutable retournée par Quotrix, sans intervention supplémentaire du client FS et sans qu'aucun pouvoir discrétionnaire ne soit conféré à Bitpanda Financial Services.

À la suite de l'acceptation automatique de la cotation RFQ reçue de Quotrix, l'ordre « limit-to-market » du client FS est exécuté, et une transaction d'exécution correspondante est conclue par Bitpanda Financial Services, en son propre nom mais pour le compte du client FS, avec un partenaire de négociation sur le lieu de négociation. À compter de l'acceptation de la cotation RFQ, l'ordre « limit-to-market » du client FS devient irrévocable et contraignant pour ce dernier, sauf en cas de survenance d'un événement de perturbation du marché ou d'un événement de perturbation du lieu de négociation.

Le prix d'exécution final d'un ordre « limit-to-market » peut différer, à la hausse ou à la baisse, du prix limite. En particulier, en raison de la nature fondée sur les cotations du lieu de négociation Quotrix, des mouvements de marché, de la liquidité disponible, de retards techniques ou d'autres facteurs, la cotation RFQ automatiquement acceptée peut correspondre à un prix supérieur ou inférieur au prix limite. Bitpanda Financial Services ne garantit pas l'exécution d'un ordre « limit-to-market » au prix limite.

Le client FS peut annuler un ordre « limit-to-market » à tout moment jusqu'à ce que le prix limite soit atteint et qu'une demande de cotation (RFQ) ait été soumise et acceptée par Bitpanda Financial Services. Après l'acceptation automatique de la cotation RFQ par Bitpanda Financial Services pour le compte du client FS, l'annulation de l'ordre « limit-to-market » n'est plus possible.

Les ordres « limit-to-market » ne constituent pas des types d'ordres natifs de Quotrix, mais une automatisation interne mise en œuvre par Bitpanda Financial Services. Ils sont soumis au cadre de meilleure exécution de Bitpanda Financial Services, ainsi qu'à ses procédures de gestion des ordres rejetés. Dans des situations exceptionnelles, notamment lorsque l'exécution est entravée en raison de l'indisponibilité du lieu de négociation, de suspensions de négociation ou d'incidents techniques, Bitpanda Financial Services peut suspendre, annuler ou rejeter des ordres afin de protéger les clients.

3. Primauté des instructions du client

Lorsqu'un client FS fournit des instructions spécifiques d'exécution, Bitpanda Financial Services et/ou la succursale de Berlin exécutent l'ordre conformément à ces instructions. Dans de tels cas, il est possible que le respect de la Politique d'exécution ne puisse être assuré. Bitpanda Financial Services se réserve le droit de rejeter les instructions lorsque leur exécution n'est pas réalisable d'un point de vue opérationnel.

4. Principes généraux d'exécution

En l'absence d'instructions spécifiques du client, Bitpanda Financial Services s'efforce d'obtenir, pour chaque ordre, le meilleur résultat possible. Les facteurs d'exécution pertinents comprennent notamment le prix, les coûts, la rapidité et la probabilité d'exécution et de règlement, ainsi que le type et la taille de l'ordre.

5. Ordres fractionnés et RFQ

La négociation de fractions d'actions ou d'unités d'actions, d'ETF et d'ETC (ci-après, les « ordres fractionnés ») est réalisée selon un modèle dit de « peak account ». Les ordres peuvent porter sur des unités entières d'actions, d'ETF ou d'ETC et/ou sur des fractions de ceux-ci. Un ordre fractionné est réputé exister lorsque le montant nominal d'un ordre, divisé par le prix des actions, ETF ou ETC faisant l'objet dudit ordre, ne donne pas, au moment de l'exécution de l'ordre, un nombre entier. L'ordre fractionné porte alors sur la partie décimale du

nombre résultant de cette division, arrondie à la huitième décimale inférieure, le cas échéant.

Pour les fractions d'actions ou d'unités d'actions, d'ETF et d'ETC, Bitpanda Financial Services utilise exclusivement les cotations RFQ de Quotrix aux seules fins de calculer un prix fractionné spécifique au client, applicable à la négociation de fractions d'actions ou d'unités d'actions, d'ETF et d'ETC, sur la base du prix RFQ. Bitpanda Financial Services n'exploite pas de mécanisme RFQ propre. Les clients FS reçoivent une cotation individuelle dérivée de la cotation RFQ du lieu de négociation. La tarification correspond au prix de marché en vigueur sur le lieu de négociation concerné, et Bitpanda Financial Services n'applique aucun supplément ni aucune majoration à ladite cotation. L'ordre n'est exécuté qu'une fois que le client FS a accepté la cotation dans son délai de validité.

6. Ordres fractionnés – Modèle « peak account »

Un modèle dit de « peak account » est utilisé pour le traitement opérationnel des ordres fractionnés.

Pour les ordres fractionnés, Bitpanda Financial Services agrège l'ordre d'un client FS uniquement avec les ordres d'un tiers déterminé (partenaire externe), et non avec les ordres d'autres clients. Les quantités fractionnées n'étant pas directement négociables sur une bourse, une telle agrégation permet l'exécution des ordres fractionnés et n'est pas susceptible d'être défavorable au client FS.

Les positions sont détenues par le partenaire externe par l'intermédiaire d'un compte tenu auprès de Bitpanda Financial Services. Le partenaire externe a donné à Bitpanda Financial Services, au moyen d'une instruction permanente, l'ordre de rééquilibrer les positions afin de garantir un niveau minimal de détention d'instruments financiers, sur la base de seuils prédéfinis (à savoir des seuils de détention minimum, cible et maximum).

La tarification applicable aux clients FS n'est pas affectée par ce mécanisme.

7. Dérogation à la politique d'exécution

Des conditions de marché exceptionnelles, des perturbations de marché ou d'autres circonstances particulières peuvent rendre nécessaire une exécution s'écartant de la politique d'exécution de Bitpanda Financial Services. Cela s'applique notamment en cas de fluctuations intrajournalières significatives des prix, d'augmentations temporaires substantielles du volume des ordres, de défaillances des systèmes, de contraintes de capacité ou d'erreurs logicielles. Même dans de telles circonstances, Bitpanda Financial Services s'efforcera de garantir la meilleure exécution possible.

8. Détails relatifs au lieu d'exécution unique Quotrix

Bitpanda Financial Services est participant au marché Quotrix (MIC XQTX), lequel opère en tant que marché réglementé et système multilatéral de négociation (MTF) au sens de la directive (UE) 2014/65 (« MiFID II »). Les ordres sont exécutés directement sur Quotrix pour le compte des clients de Bitpanda Financial Services, au moyen d'une infrastructure technique connectée (VWD Trading Connector). Quotrix a été sélectionné en tant que lieu d'exécution unique sur la base de sa fiabilité, de conditions de prix conformes au marché et de son intégration technologique. La qualité d'exécution, les conditions de prix et la stabilité des systèmes font l'objet d'un examen régulier.

Si un autre lieu d'exécution venait à offrir de meilleurs résultats globaux, Bitpanda Financial Services réévaluerait le choix du lieu d'exécution.

Quotrix

Heures de négociation : de 7 h 30 à 23 h

Instruments financiers négociables : actions, ETF, ETC

Site internet du marché : <https://www.quotrix.de/>

Règlements du marché : <https://www.quotrix.de/regelwerke/>

Liste officielle des cours : <https://www.quotrix.de/kursblatt/>

Calendrier des jours fériés : <https://www.quotrix.de/handelszeiten/>

Suspensions de négociation (interruptions de cotation) : <https://www.quotrix.de/Aussetzungen>

Dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'un instrument financier déterminé n'est plus admis à la négociation, fait l'objet d'une suspension prolongée ou n'est plus disponible à l'exécution sur le lieu d'exécution sélectionné, Bitpanda Financial Services peut exécuter des ordres portant sur l'instrument financier concerné de gré à gré (over-the-counter – OTC), sous réserve que le client de Bitpanda Financial Services ait donné son consentement explicite.

Une telle exécution de gré à gré n'est envisagée que lorsqu'elle est nécessaire afin d'assurer un règlement ordonné ou de permettre aux clients de Bitpanda Financial Services de céder leurs positions.

Dans ce cadre, Bitpanda Financial Services prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client.

Les clients sont informés lorsque cela est pertinent. Lorsqu'une exécution de gré à gré est considérée comme nécessaire, Bitpanda Financial Services en informe préalablement le client concerné et recueille son consentement explicite avant de procéder à ladite exécution.

9. Critères de sélection des lieux d'exécution

Bitpanda Financial Services sélectionne les lieux d'exécution principalement sur la base de critères objectifs visant à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. L'évaluation prend en compte des facteurs tant quantitatifs que qualitatifs et fait l'objet d'un réexamen régulier afin de s'assurer que le lieu d'exécution retenu continue de fournir des conditions d'exécution compétitives et fiables. Lors de la sélection et du suivi des lieux d'exécution, notamment Quotrix, Bitpanda Financial Services tient compte en particulier des critères suivants :

- **Qualité et transparence des prix** : Bitpanda Financial Services évalue dans quelle mesure le lieu d'exécution assure une formation continue des prix reflétant les conditions de marché en vigueur et cohérente avec les marchés de référence. Les lieux d'exécution proposant des cotations fermes, assorties de paramètres de fourchette de prix transparents et de volumes minimaux garantis, sont privilégiés afin d'assurer des conditions de prix compétitives et une exécution fiable.
- **Probabilité d'exécution et amélioration des prix** : Une préférence est accordée aux lieux d'exécution recourant à des systèmes automatisés, tels que des dispositifs de gestion des ordres à cours limité ou des mécanismes d'enchères, de nature à accroître la probabilité d'exécution ainsi que le potentiel d'amélioration des prix.
- **Surveillance réglementaire et intégrité du marché** : Bitpanda Financial Services tient compte du niveau de supervision ainsi que des obligations de transparence applicables au lieu d'exécution. Les lieux d'exécution réglementés, tels que Quotrix, soumis à des obligations de documentation, à des mécanismes de surveillance et à des obligations de tenue de marché, sont privilégiés dans la mesure où ils offrent des garanties supplémentaires en vue d'atteindre le meilleur résultat possible en matière d'exécution.
- **Fiabilité des systèmes et résilience opérationnelle** : La stabilité technique et la robustesse opérationnelle constituent des éléments essentiels de l'évaluation qualitative menée par Bitpanda Financial Services. Dans ce cadre, Bitpanda Financial Services vise à assurer une connectivité continue et sécurisée aux lieux d'exécution, en limitant le risque d'interruptions de service ou de défaillances dans l'exécution des ordres.

Bitpanda Financial Services assure un suivi continu des performances des lieux d'exécution qu'elle a sélectionnés afin de vérifier qu'ils demeurent, dans la

durée, adaptés à l'obtention de la meilleure exécution possible. Conformément à l'article 66, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2017/565, Bitpanda Financial Services procède à un réexamen formel de la sélection de ses lieux d'exécution au moins une fois par an. Ce réexamen vise à apprécier si le ou les lieux d'exécution retenus continuent d'offrir les meilleurs résultats possibles à ses clients et à déterminer si d'autres lieux d'exécution seraient susceptibles de fournir de meilleurs résultats.

10. Suivi de la qualité d'exécution

Bitpanda Financial Services assure un suivi continu de la qualité d'exécution. Des contrôles réguliers consistent notamment à comparer les prix internes à des références externes, à apprécier la cohérence du modèle de demande de cotation (RFQ) ainsi qu'à surveiller les seuils applicables dans le cadre du modèle dit de « peak account ». Les résultats de ce suivi alimentent les travaux d'optimisation continue ainsi que les réexamens annuels de la présente politique d'exécution.

11. Conflits d'intérêts liés au recours à un lieu d'exécution unique

Le recours à un lieu d'exécution ou à un partenaire d'exécution unique est susceptible de générer des conflits d'intérêts potentiels. Bitpanda Financial Services met en œuvre des mesures d'atténuation appropriées, notamment par une séparation fonctionnelle, une information transparente des clients, des critères de sélection formalisés et un dispositif de suivi continu de la conformité. Les résultats des activités de suivi ainsi que du réexamen annuel sont portés à la connaissance de l'organe de direction de Bitpanda Financial Services à des fins de supervision et d'approbation, conformément à l'article 66, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2017/565.

12. Restrictions

Pour des raisons juridiques ou liées au marché, l'exécution des ordres peut être soumise à des restrictions pour certains titres ainsi que pour certains marchés. En conséquence, certains titres et certaines places de négociation ne sont pas disponibles ou accessibles aux clients. Dans le cadre de l'exécution des ordres, les clients sont informés des restrictions existantes de manière appropriée (par exemple, dans l'application ou sur le site web).